COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LAFARGE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2020

PRESENTS: MM Mmes LAFARGE MAGNOL BOSSE GROSSHANS SAUVADET DUMERY DE FRANCESCO DANJOUR VILLEBESSEIX DANIS MAZEAU POULET FLEURY
POUVOIRS : Mme Marguerite BRUN a donné pouvoir à M Jean-François SAUVADET
M Olivier HABLOT a donné pouvoir à Mme Anne-Catherine LAFARGE

Monsieur Jean-François SAUVADET a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2020-63
Aménagement de sécurité rue du Coudet et rue des écoles – Demande de subvention au titre des amendes de Police
2/ Délibération n°2020-64
Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des élus représentant la commune de Marsat à RLV
3/ Délibération n°2020-65
Taxe d'aménagement – Modalités d'application au 01/01/2021
4/ Délibération n°2020-66
Création d'un site internet
5/ Délibération n°2020-67
ALSH de Marsat – Avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV

Questions diverses

Vote du compte-rendu de séance du conseil municipal du 18/09/2020
Approuvé à l'unanimité

1/ Délibération n°2020-63
Aménagement de sécurité rue du Coudet et rue des écoles – Demande de subvention au titre des amendes de Police

Monsieur Julien MAGNOL, 1er adjoint en charge de la circulation sur le territoire communal et Madame Elodie DANJOUR, conseillère déléguée en charge de la signalisation routière sont rapporteurs de cette question

Ils exposent qu'une dotation de l'Etat est attribuée chaque année au Département en fonction du produit des amendes de Police de l'année N-1 et que le Département accorde une aide financière aux communes pour des opérations d'aménagement liées à la sécurité routière.

Le présent projet a pour objectif de mettre en place des solutions qui permettront aux piétons de cheminer en toute sécurité et de limiter la vitesse des véhicules.

Ce projet de sécurisation de la rue du Coudet situé sur la RD 83 inclut la mise en place de balises et de marquages au sol (ligne blanche, passages piétons et pictogrammes de cheminement) visant à délimiter un cheminement piéton allant de la place Bachaud à la rue des écoles ; la mise en place d'un passage de courtoisie et d'un passage piéton ; l'installation de deux panneaux A13 à diodes clignotantes avec horloge et deux panneaux C20

Le montant estimatif de ces travaux d'aménagement s'élève à 9 907.50 € HT soit 11 889 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions de Madame Fleury et Messieurs Mazeau et Poulet

- DECIDE la réalisation des aménagements de sécurité tels que ci-dessus détaillés pour un montant de 9 907.50 € HT soit 11 889 € TTC
- SOLLICITE une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès des services du Département du Puy de Dôme
- AUTORISE Madame la Maire à la réalisation de tous actes afférents
- DIT que les crédits sont prévus au budget d'investissement 2020

2/ Délibération n°2020-64
Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des élus représentant la commune de Marsat à RLV

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui prévoit la création d'une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) entre l'EPCI et les communes membres,

VU la délibération du 15 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a décidé de la création de la CLECT et de ses modalités de constitution,

Considérant que le conseil communautaire a décidé que cette CLECT compterait 32 membres titulaires (2 élus pour la commune de Riom et 1 élu pour chacune des 30 autres communes), et autant de membres suppléants

Pour représenter la commune de Marsat au sein de la CLECT de RLV, il est proposé au conseil municipal de désigner :

- Mr Jean-François SAUVADET, représentant titulaire
- Mr Julien MAGNOL, représentant suppléant

Voté par 12 voix pour et 3 abstentions de Madame Fleury et Messieurs Mazeau et Poulet

3/ Délibération n°2020-65
Taxe d'aménagement – Modalités d'application au 01/01/2021

Monsieur Christophe VILLEBESSEIX, conseiller municipal vice-président de la commission des finances est rapporteur de cette question.

Il rappelle la délibération du 18 octobre 2011 ayant pour objet l'instauration suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune et la délibération du 28 novembre 2014 en portant reconduction.

Le taux en cours est de **4.5 %** sur l'ensemble du territoire communal assorti d'exonération totale en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 *(logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)*

Il convient pour le conseil municipal de se prononcer avant le 30 novembre 2020 sur les modalités du dispositif de la taxe d'aménagement à appliquer au 1er janvier 2021

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre de Madame Fleury et Messieurs Mazeau et Poulet

- Décide la reconduction de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Marsat
- Décide d'appliquer un taux de **5 %**
- Décide d'appliquer les exonérations suivantes :
  Exonération à 100% pour les logements sociaux
  Exonération à 50% pour les habitations principales financées avec un prêt à taux zéro (PTZ) pour les surfaces supérieures à 100 m²

4/ Délibération n°2020-66
Création d'un site internet

Monsieur Julien MAGNOL, 1er adjoint et Madame Elodie DANJOUR, conseillère déléguée, membres de la commission « Communication, information, démocratie participative et circulation », sont rapporteurs de cette question

Ils expliquent que le site internet actuel est un site « vitrine » qui date de 2014 et que son fonctionnement ne permet pas d'intégrer les nouveaux besoins de la municipalité.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer un nouveau site internet permettant de présenter la commune et ses activités, informer les citoyens, proposer une approche pratique du site, développer la qualité du service public; améliorer l'efficacité des services administratifs et l'accès des usagers à ces services, promouvoir et présenter les particularités de la commune et les mettre en valeur.
Après consultation, la commission « Communication, information, démocratie participative et circulation » réunie le 24 septembre 2020 a retenue l'offre de la société COWORK&COM

Ainsi, il est proposé d'inscrire à la section d'investissement un montant de 3 528 €TTC pour la création du site internet ainsi qu'un montant de 504 €TTC pour les outils de communication

Il conviendra également de prévoir en dépenses de fonctionnement la somme de 430.56 €TTC par an pour le suivi et la maintenance du site ainsi qu'un montant de 450 €TTC pour la formation des administrateurs.

Voté à l'unanimité

5/ Délibération n°2020-67
ALSH de Marsat – Avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV

Comme prévu à l'article 5 de la convention initiale, les modalités d'organisation de la restauration pendant les vacances scolaires sont précisées au même article de son avenant N°1

L'avenant et le budget prévisionnel modifié sont annexés à la présente délibération et soumis au vote de l'assemblée

Voté à l'unanimité

marsat **AVENANT 1 - CONVENTION** UFCV

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de : MARSAT
Représentée par **Madame Anne -Catherine LAFARGE** agissant en qualité de Maire, spécialement autorisé à cet effet, après acceptation du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2020, désignée ci-après par « Commune »

d'une part,

ET

L'Union Française des Centres de Vacances
Association nationale d'éducation populaire reconnue d'utilité publique et partenaire de l'école,
Représentée par Madame Hélène ANGLARET, Déléguée Régionale Auvergne/Rhône-Alpes, dûment habilité, désignée ci-après par « l'UFCV »

d'autre part,

Dans le cadre de la convention conduite à l'initiative de la Commune de Marsat ayant pour objet, en partenariat avec la commune de Marsat, la gestion de l'Accueil de loisirs périscolaire les mercredis et extrascolaire pendant les vacances scolaires.

AVENANT ARTICLE 5 : RESTAURATION

Pour les mercredis : Modification par rapport à la convention initiale

La commande des repas sera réalisée par l'UFCV et le règlement des repas par la Collectivité.

Pour les vacances scolaires :

La commande des repas sera réalisée par l'UFCV et le règlement des repas par la Collectivité.

L'UFCV prend en charge :
- La réception des repas,
- La remise en température et la mise en plat,
- La vaisselle et le nettoyage du restaurant scolaire.

Pour ce faire l'UFCV embauchera un animateur supplémentaire.
Un budget prévisionnel prenant en compte ces changements est annexé à la présente convention.

Budget UFCV Accueil de Loisirs MARSAT - Avenant 1 Mercredis et Vacances de Septembre 2020 à juillet 2021			
	Vacances	Mercredis	TOTAL
Sorties / Intervenants extérieurs	1 100,00	400,00	1 500,00
Matériel Activités / Fournitures Puériculture	1 000,00	1 000,00	2 000,00
Transports Activités	1 000,00	0,00	1 000,00
Frais Pédagogiques	*3 100,00*	*1 400,00*	*4 500,00*
Prestataire Repas et Hébergement	0,00	0,00	0,00
Achats Alimentation (hors repas)	315,00	210,00	525,00
Achats Repas et Hébergements	*315,00*	*210,00*	*525,00*
Rémunérations Chargées CDD/CDI	*9 389,00*	*19 093,00*	*28 482,00*
Rémunérations brutes	9 389,00	19 093,00	28 482,00
Charges Sociales	0,00	0,00	0,00
Rémunérations Chargées CEE	*7 234,50*	*0,00*	*7 234,50*
Total Charges de Personnel	*16 623,50*	*19 093,00*	*35 716,50*
Frais Informatique et Reprographie	300,00	150,00	450,00
Frais Téléphone et Affranchissements	400,00	150,00	550,00
Petit matériel, Fournitures et Amortissements	150,00	100,00	250,00
Pharmacie	100,00	50,00	150,00
Frais de Missions et Déplacements	1 337,70	1 010,10	2 347,80
Réparation et entretien des Locaux (prestations ext.)			0,00
Charges Diverses de gestion	0,00	0,00	0,00
Charges Directes Diverses	*2 287,70*	*1 460,10*	*3 747,80*
Prestation UFCV (Frais de gestion)	*3 000,00*	*4 000,00*	*7 000,00*
TOTAL CHARGES	**25 326,20**	**26 163,10**	**51 489,30**
Participation des Familles	15 750,00	10 500,00	26 250,00
Participation Commune	**4 473,20**	**12 261,10**	**16 734,30**
Participation CAF - PSO/PSU	5 103,00	3 402,00	8 505,00
Participation MSA - PSO / PSU			0,00
Autres Participations Organismes sociaux			0,00
Subvention Communauté de Communes Transport			0,00
Subvention XXX			0,00
Subvention XXX			0,00
TOTAL PRODUITS	**25 326,20**	**26 163,10**	**51 489,30**

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la pomme

La fête de la pomme bio et son marché auront lieu à Marsat dimanche 11 octobre 2020 de 9h à 18h
En raison de la situation sanitaire actuelle, l'ensemble des activités se déroulera en extérieur sur le parc de la mairie et il ne sera pas proposé de vin d'honneur

Agenda

Conseil communautaire : mardi 10 novembre à 18h30 à Ennezat
Conseil municipal : lundi 30 novembre à 20h30

Séance levée à 21h35

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 05/10/2020

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2020-63
Aménagement de sécurité rue du Coudet et rue des écoles – Demande de subvention au titre des amendes de Police
2/ Délibération n°2020-64
Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des élus représentant la commune de Marsat à RLV
3/ Délibération n°2020-65
Taxe d'aménagement – Modalités d'application au 01/01/2021
4/ Délibération n°2020-66
Création d'un site internet
5/ Délibération n°2020-67
ALSH de Marsat – Avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES DU COMPTE-RENDU

Séance du lundi 5 octobre 2020

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
LAFARGE Anne-Catherine	Maire	
MAGNOL Julien	1er adjoint	
BOSSE Marie	2ème adjoint	
GROSSHANS Michel	3ème adjoint	
BRUN Marguerite	4ème adjoint	Pouvoir à Jean-François SAUVADET
SAUVADET Jean-François	Conseiller municipal	
DE FRANCESCO Raffaële	Conseiller municipal	
HABLOT Olivier	Conseiller municipal	Pouvoir à Anne-Catherine LAFARGE
VILLEBESSEIX Christophe	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
DANJOUR Elodie	Conseillère municipale	
DANIS Mathilde	Conseillère municipale	
MAZEAU Pascal	Conseiller municipal	
POULET Bastien	Conseiller municipal	
FLEURY Audrey	Conseillère municipale	